

## Réunion du 10 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix juin, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2020

### ORDRE DU JOUR

Approbation délibérations du 3 juin 2020

- 1 - **Dissolution du CCAS**
- 2 - **Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
- 3 - **Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35**
- 4 - **Désignation des délégués au Comité du Syndicat des Eaux du Pays de Bain**
- 5 - **Désignation d'un correspondant défense**
- 6 - **Désignation des membres en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs**
- 7 - **Désignation de représentants à la SAPL (société anonyme publique locale) du Sud Vilaine**
- 8 - **Fixation redevance assainissement**
- 9 - **Transport scolaire : participation familiale année scolaire 2020-2021**
- 10 - **Vote des taux d'imposition 2020**
- 11 - **Contrat d'entretien du chauffage de l'Eglise**
- 12 - **Création d'une commission communication**
- 13 - **Montant des indemnités de fonction – Annule et remplace la délibération n° 2020-023**

QUESTIONS DIVERSES :

**PRESENTS** : M. BERTON – Mme MORICEAU – Mr HAUTBOIS - Mme LEMOINE - M TRIHAN – M HAMON – Mme CHOQUET - M. GOULET – M. ROUL - Mme SEGAUD – Mme LECOQ – Mr VIOT - Mme RUEILLEUX – Mr LORENT – Mme BOSSARD

**ABSENTS** :

Madame Marie-Françoise MORICEAU a été élue secrétaire

**Les délibérations du 3 juin 2020 sont approuvées à l'unanimité**

## **N° 2020-031**

### **Objet : Réunion à huis clos**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

présents	15
votants	15
pour	15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-18,

Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 permettant au Maire de décider que la réunion du conseil municipal se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister,

Considérant que pour assurer le respect des mesures barrières liées à l'état d'urgence sanitaire, lors de la séance du 10 juin 2020, Monsieur le Maire demande que la réunion se tienne à huis clos.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du conseil municipal du mercredi 10 juin 2020 à huis clos.

## **N° 2020-032**

### **OBJET : Dissolution du CCAS**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle que la loi portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, a supprimé, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1.500 habitants de disposer d'un CCAS.

Sur la commune, les opérations gérées par le CCAS, repas des aînés et colis de fin d'année ne nécessitent pas l'existence d'un budget annexe. Aussi, dans une démarche de simplification de la tenue des comptes, Monsieur le Maire propose la dissolution du CCAS et le transfert des activités d'action sociale dans le budget général de fonctionnement de la commune.

Après délibérations,

Le conseil municipal approuve :

- La dissolution du CCAS
- Le transfert des activités d'action sociale dans le budget général de fonctionnement de la commune

## **N° 2020-033**

### **OBJET : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Après délibérations, le conseil municipal, par vote à bulletin secret et à 15 voix POUR désigne Madame Marie-Françoise MORICEAU.

**N° 2020-034**

**OBJET : Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un élu au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35).

Après délibérations, le conseil municipal, par vote à bulletin secret et à 15 voix POUR désigne Monsieur Mickaël HAUTBOIS.

**N° 2020-035**

**OBJET : Désignation des délégués au Comité du Syndicat des Eaux du Pays de Bain**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au Comité du Syndicat des Eaux du Pays de Bain°

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret et à 15 voix POUR,

**Proclame** membres titulaires au Comité du Syndicat des Eaux du Pays de Bain :

- Monsieur HAUTBOIS Mickaël
- Monsieur ROUL Pascal
- Monsieur HAMON Pascal

**Proclame** membres suppléants au Comité du Syndicat des Eaux du Pays de Bain :

- Madame Soizic RUELLEUX
- Monsieur Christophe VIOT
- Monsieur Gildas LORENT

**N° 2020-036**

**OBJET : Désignation d'un correspondant défense**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un élu qui deviendra l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Après délibérations, le conseil municipal, par vote à bulletin secret et à 15 voix POUR désigne Monsieur Jean-Éric BERTON.

## N° 2020-037

**OBJET : Désignation des membres en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs** Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne par vote – par 15 VOIX POUR - à bulletin secret - la liste ci-dessous comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants, parmi lesquels six commissaires de chaque catégorie seront désignés par les services fiscaux, pour former la commission communale.

### **Commissaires titulaires :**

Monsieur Jean JAHENY, Madame Marie-Françoise DUBOIS, Monsieur Marc BRIAND, Monsieur Jean-Claude BUIN, Monsieur Michel PRODHOMME, Madame Jeanine TESSIER, Monsieur Marcel METTIER, Monsieur François LEMONNIER, Monsieur Frédéric BELLEIL, Madame Édith RICHOMME, Madame Marie-Thérèse BOUVIER, Monsieur Didier MIGOT

### **Commissaires suppléants**

Monsieur Christophe JAHÉNY, Madame Aline JOUADÉ, Madame Marie-Françoise AMOSSÉ, Madame Marie-Hélène REMAUX, Madame Marie-Thérèse LATOUCHE, Monsieur Serge BRIAND, Monsieur Philippe TRIHAN, Madame Natacha TOURNON, Madame Maryline RENAUD, Monsieur Germain ORAIN, Monsieur Jean-Luc ODION, Monsieur Claude MALARY

## N° 2020-038

**OBJET : Désignation de représentants à la SAPL (société anonyme publique locale) du Sud Vilaine**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Considérant les statuts de ladite SPL du Sud Vilaine

Le conseil municipal, par vote à bulletin secret et à 15 voix POUR,

- désigne Jean-Éric BERTON et Marie-Françoise MORICEAU, représentants de la commune de la Dominelais au sein du Conseil d'Administration de la SPL,

- désigne Jean-Éric BERTON pour représenter la commune de la Dominelais aux assemblées générales de la SAPL et Marie-Françoise MORICEAU pour le suppléer à ces fonctions en cas d'empêchement;

## N° 2020-039

**OBJET : Fixation redevance assainissement**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents	15
votants	15
pour	15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal, en date du 9 juillet 2019, qui fixait notamment les prix de la redevance assainissement, à compter de 2020. Il y aurait lieu de revoir éventuellement les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. de fixer ainsi les tarifs, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021 :

- part fixe 31 €
- par M3 d'eau consommé 3,25 € HT

2. dit que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient modifiés par une nouvelle délibération.

#### N° 2020-040

##### **OBJET : Transport scolaire : participation familiale année scolaire 2020-2021**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15  
votants 15  
pour 15

Le Conseil Municipal décide de fixer à 120.00 €, la participation annuelle réclamée aux familles, pour l'année scolaire 2020-2021, pour chaque enfant empruntant le transport scolaire. Elle sera due également en totalité pour les enfants bénéficiant du ramassage scolaire en cours d'année.

Il y aura gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille lorsque 3 enfants de cette même famille empruntent le car de ramassage scolaire desservant l'Ecole Privée de la Commune.

#### N° 2020-041

##### **OBJET : Vote des taux d'imposition 2020**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15  
votants 15  
pour 15

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de 2020- taxes foncières - et compte tenu du produit fiscal attendu, décide de voter les taux d'imposition suivants:

	taux	bases	produit
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	18,75	788 000	147 750
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	42,87	121 100	51 916
			199 666

#### N° 2020-042

##### **OBJET : Contrat d'entretien du chauffage de l'Eglise**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15  
votants 15  
pour 15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien proposé par DELESTRE Industrie pour l'entretien du chauffage de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de passer un contrat d'entretien avec la société DELESTRE INDUSTRIE, pour une durée de 5 ans, pour l'entretien de 3 lustres gaz, 2 panneaux radiant et 1 ventilation dans l'Eglise.
- dit que ce contrat donnera lieu à une redevance annuelle de 663,10 € HT, révisable suivant l'indice des produits et services divers catégorie 1 (FSD1)
- autorise Monsieur le Maire le Maire à signer le présent contrat

**N° 2020-043**

**OBJET : Création d'une commission Communication**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15  
votants 15  
pour 15

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22

Vu la proposition de création d'une commission communication,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer une commission communication composée de neuf membres et d'un président, le Maire
- désigne les membres suivants : Madame Florence SEGAUD, Madame Soizic RUELLEUX, Madame Christine LEMOINE, Madame Angélique BOSSARD, Madame Marie-Françoise MORICEAU, Madame Valérie LECOQ, Madame Nadine CHOQUET, Monsieur Christophe VIOT, Monsieur Christophe GOULET.

**N° 2020-044**

**OBJET : Montant des indemnités de fonction – Annule et remplace la délibération n° 2020-023**

Nombre de Conseillers en exercice 15

présents 15  
votants 15  
pour 15

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

**Article 1 :** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales : soit pour le Maire : 51,6 % et pour chacun des 4 adjoints: 19,8 %.

L'enveloppe globale sera répartie comme suit :

- Le Maire : 49,704 % de *l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints : 18,966 % de *l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints : 18,312 % de *l'indice brut terminal de la fonction publique*
- Les 10 conseillers municipaux : 0,654 % de *l'indice brut terminal de la fonction publique, chacun*

**Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 4 :** Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

**Article 5 :** Les indemnités de fonctions allouées au maire et aux adjoints seront versées mensuellement et celles des conseillers municipaux feront l'objet d'un versement annuel (novembre).

**Article 6** : Ces indemnités prendront effet à compter du 29 mai 2020.

La présente délibération annule et remplace celle prise le 3 juin 2020 sous le n° 2020-023.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**  
**(annexé à la délibération)**

ARRONDISSEMENT : REDON

CANTON : BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE de la Dominelais

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES**

POPULATION totale au dernier recensement : 1 403 habitants

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE**

Soit : indemnité (maximale) du maire 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique + total des indemnités (maximales) des quatre adjoints ayant délégation, 19,8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**II - INDEMNITES ALLOUEES**

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Total
Maire : Jean-Éric BERTON	49,704 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	total
1 <sup>ère</sup> adjointe : MORICEAU Marie-Françoise	18,966 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 <sup>ème</sup> adjoint : HAUTBOIS Mickaël	18,966 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3 <sup>ème</sup> adjointe : LEMOINE Christine	18,312 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 <sup>ème</sup> adjoint : TRIHAN Jean	18,312 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

C. CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

\*commune moins de 100 000 h : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal ( L 2123-24-1- II )

Identité des bénéficiaires	Total en %
Conseiller municipal : HAMON Pascal	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale : CHOQUET Nadine	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal : GOULET Christophe	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal : ROUL Pascal	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale : SEGAUD Florence	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale : LECOQ Valérie	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal : VIOT Christophe	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale : RUELLEUX Soizic	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller municipal : LORENT Gildas	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillère municipale : BOSSARD Angélique	0,654 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que devant.



<b>BERTON Jean-Eric</b>	<b>MORICEAU Marie-Françoise</b>	<b>HAUTBOIS Mickaël</b>
<b>LEMOINE Christine</b>	<b>TRIHAN Jean</b>	<b>HAMON Pascal</b>
<b>CHOQUET Nadine</b>	<b>GOULET Christophe</b>	<b>ROUL Pascal</b>
<b>SEGAUD Florence</b>	<b>LECOQ Valérie</b>	<b>VIOT Christophe</b>
<b>RUELLEUX Soizic</b>	<b>LORENT Gildas</b>	<b>BOSSARD Angélique</b>